

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-six, le **Judi 25 juin** à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Saint-Honoré-les-Bains sous la Présidence de Jocelyne GUÉRIN.

Présents :

Jocelyne GUERIN, Marie-Claire RANVIER (visio), Florence CIBICK, Eric VANNIER, Yves PERRAUDIN, Alice COURANJOU (visio), Nicolas DECOURCHELLE, Patrick LORGÉ, Didier BOURLON, David BONGARD (visio), Jean-Christophe SAVE, Gilles TEULADE

Absents excusés : Pierre TISSIER-MARLOT, Manuel HOUSSAIS

Procurations : /

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Nicolas DECOURCHELLE

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260625-2026_BU_062-DE

S²LO

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 14
- Présents : 12
- Procurations : 0
- Qui ont pris part aux délibérations : 12

Santé

Maison de santé de Chatillon en Bazois – Location de bureaux

2026_BU_062

Mme Florence CIBICK, Vice-Présidente en charge de la santé, rappelle que la CCBLM a la compétence « Maisons de santé : immobilier : création, construction, entretien, gestion locative à l'exclusion du mobilier professionnel, du salariat ».

Il existe 4 maisons de santé sur le territoire qui sont gérées différemment.

La maison de santé du Bazois est occupée par :

- La SISA Morvan Bazois qui loue 5 bureaux pour :
 - o 1 médecin généraliste
 - o 1 sage-femme
 - o 2 infirmières
 - o 1 secrétaire
 - o 1 bureau pour les spécialistes/internes/docteurs juniors
- La croix rouge qui loue 1 bureau et un cabinet de soin
- 2 infirmières qui louent un cabinet
- 1 psychologue qui loue 1 cabinet

.../...

De plus, le cabinet dentaire est actuellement loué par les dentistes de Moulins-Engilbert. Ces derniers sont exonérés par délibération du bureau du 20/02/2020 le temps de trouver un autre dentiste. Ils ont laissé le matériel leur appartenant.

Enfin, le bureau de la kiné est libre depuis début 2025.

Suite à un rendez-vous avec les dentistes le 16 juin, il a été convenu que les dentistes arrêtent la location du cabinet. Un courrier de préavis doit nous parvenir.

Une kinésithérapeute souhaite s'installer à la maison de santé ainsi qu'un ostéopathe tandis que la sage-femme souhaite un local plus grand, son activité étant croissante.

Le 17 juin, une rencontre a eu lieu avec ces 3 professionnels pour leur faire des propositions de bureaux :

- La sage-femme irait dans le cabinet dentaire
- L'ostéopathe dans le cabinet de la sage-femme pour 2 à 3 jours par semaine (en attente du nombre de jour)
- La kiné dans le cabinet kiné.

Ces changements sont soumis à une proposition de loyers, et à des travaux de remise en état dans le cabinet dentaire. Dans l'idéal, les déménagements pourraient se faire au mois d'Août pour le début des baux au 1^{er} septembre.

Les locaux seront remesurés par un géomètre.

Loyers :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260625-2026_BU_062-DE



Numéro Bureau	Ancien locataire	futur locataire	surface réelle	Proposition
5	kiné avec espace d'attente inclus	Kiné avec espace d'attente inclus	64,62	362,52 €
8	dentiste avec espace d'attente inclus	sage-femme avec espace d'attente inclus	36,8	206,45 €
1	sage- femme espace d'attente non inclus	ostheopathe espace d'attente non inclus	14,36	
1	sage- femme espace	ostheopathe espace d'attente inclus	à définir	122,14 €

	d'attente non inclus			
--	-------------------------	--	--	--

Mme Cibick explique que la SISA peut apporter une aide de 2 000 € lors de l'installation d'un nouveau professionnel et qu'il n'est plus nécessaire de prendre des actions dans la SISA.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le montant des loyers tel que proposé dans le tableau ci-dessus. Les baux seront rédigés et validés pour le prochain bureau.



**Le Secrétaire de Séance,
Nicolas DECOURCHELLE.**

**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 25 Juin 2026**



**La Présidente,
Jocelyne GUERIN.**

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260625-2026_BU_062-DE

